



Conseil économique  
et social

PROVISOIRE

E/1994/SR.28

8 février 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Session de fond de 1994

RÉSUMÉ ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 28e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 12 juillet 1994, à 10 heures

Président : M. TEJERA PARIS (Venezuela)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies dans les domaines suivants (suite) :

- b) Coopération internationale dans le cadre du système des Nations Unies contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes (suite)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au

E/1994/SR.28

Français

Page 2

Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

/...

En l'absence du Président, M. Tejera Paris (Venezuela), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (suite) (A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91)

- b) COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE CADRE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES CONTRE LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES (suite) (E/1994/58, E/1994/95)

M. VENKATARAMAN [Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)] dit que la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) est bien engagée et que l'ONUDI est sur le point de conclure un mémorandum d'accord avec le PNUCID afin d'entreprendre des activités conjointes. La stratégie d'ensemble du programme de l'ONUDI consiste à lutter contre la mise en place d'un commerce illicite de drogues en créant des possibilités d'investissements pour le secteur privé, notamment pour les agriculteurs, et de combattre ainsi une activité illicite mais rentable en la remplaçant par une autre tout aussi rentable mais légale et privée. Dans les pays en développement, le problème de la drogue est directement lié à la situation économique et à la situation de l'emploi; il faut donc y créer une base technique et économique liée au développement industriel, ce qui contribuerait directement à faire régresser la pauvreté. Le remplacement des cultures en vue de réduire ou d'éliminer la culture des plantes d'où sont tirées les substances illicites n'a pas donné des résultats entièrement satisfaisants, le revenu ainsi généré restant comparativement peu élevé. Néanmoins, il convient de noter que le revenu que les agriculteurs tirent de la culture des plantes d'où sont extraites les substances illicites ne représente que 6 % du prix de gros de ces substances sur les marchés urbains. Plusieurs produits agro-industriels à haute valeur ajoutée, bien choisis en fonction de leurs débouchés potentiels, pourraient générer un revenu semblable pour les agriculteurs. Au nombre des stratégies adoptées figure la création de petites industries dans les zones proches des cultures illicites pour réduire la migration vers ces régions, ainsi qu'une assistance aux pays producteurs d'opium licite pour les aider à mieux en maîtriser la transformation en substances

/...

licites et éviter ainsi tout excédent. Dans les régions de cultures illicites, les femmes ont été intégrées à des activités économiques légales telles que la transformation des denrées alimentaires et des épices afin de les inciter à se tourner vers des cultures de remplacement. En outre, l'ONUUDI a abordé le problème de la propagation du VIH/sida parmi les toxicomanes en lançant des projets de fabrication de seringues jetables et d'autre matériel médical.

M. VILLALOBOS (Chili) dit que le Gouvernement chilien souscrit l'importance primordiale accordée dans le rapport du Secrétaire général (E/1994/58) aux plans directeurs nationaux pour le contrôle et la prévention de l'abus des drogues. On ne peut s'attaquer avec succès au problème sans la volonté politique des États, mais ceux-ci ont besoin, à leur tour, du soutien des organisations internationales. Le travail réalisé par le PNUCID dans ce domaine est remarquable, mais les autres organisations du système des Nations Unies doivent davantage s'y associer. Le Chili a reçu une aide technique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et il est d'avis que les organismes tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pourraient beaucoup contribuer à la lutte contre la drogue.

Le Chili accorde une importance particulière à la coopération internationale parce qu'il estime que, sans elle, tous les efforts pour lutter contre le problème de la drogue seront vains. Il a conclu des accords avec de nombreux pays, dont ses voisins, l'Argentine, la Bolivie et le Pérou, prévoyant une coopération entre les autorités judiciaires et de police, un appui mutuel pour l'exécution de programmes d'éducation et de traitement, ainsi que le contrôle des substances chimiques et autres produits connexes. Ces quatre pays ont signé un accord de coopération avec le PNUCID en vue d'élaborer, avec son aide, des projets communs dans les domaines de la prévention et du traitement, du trafic illicite, du commerce des précurseurs, du blanchiment de l'argent et autres activités. Cet exemple d'accords sous-régionaux pourrait être suivi dans d'autres régions, et il offre au PNUCID un moyen concret d'atteindre ses objectifs.

M. TURNQUEST (Bahamas) dit que le problème de la drogue a contraint son gouvernement à affecter ses ressources déjà maigres à la lutte contre le

trafic illicite de transit et au traitement et à la réinsertion des victimes de l'abus des drogues. Il ne fait aucun doute que le progrès le plus significatif en matière de lutte contre la drogue a été la création du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. La délégation des Bahamas se félicite des progrès qui ont été réalisés depuis à peine trois ans qu'il est devenu opérationnel, mais elle convient que la coopération internationale devrait être renforcée pour rendre plus efficaces les activités anti-drogues de l'Organisation des Nations Unies et les harmoniser avec ce qui est fait par ailleurs aux niveaux international et national. Le PNUCID ne peut agir efficacement que si les gouvernements lui donnent des directives claires et le pouvoir d'exécuter son mandat. Il appartient aux États Membres de participer directement à ses travaux, ce qui exige une évaluation soigneuse des programmes existants dans le cadre du système en vue de déterminer s'il répond bien au problème. Pour assurer une meilleure coordination, il est nécessaire d'instaurer des relations de travail plus étroites et plus concrètes entre le PNUCID et ses principaux partenaires afin de leur permettre de proposer des activités se complétant tout en respectant le concept de l'organisme chef de file.

La délégation des Bahamas est également d'avis que les institutions financières internationales doivent participer plus directement aux activités dans l'ensemble du système et soutient la recommandation tendant à ce que le PNUCID élargisse le champ de son dialogue avec ces institutions afin d'y inclure des propositions telles que des activités de recherche économique portant sur la drogue pour évaluer l'incidence économique et sociale de la production illicite des drogues, de leur trafic illicite et de leur abus. Le Programme d'action mondial est un schéma directeur qui prévoit l'ensemble des dispositions à prendre pour lutter contre l'abus des drogues sous tous ses aspects et il fait partie intégrante de la stratégie internationale dans ce domaine. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de lutter contre l'abus des drogues et la formule du plan directeur fournit une stratégie pour maximiser les efforts nationaux. Toutefois, la délégation des Bahamas ne considère pas que les plans directeurs constituent des projets. C'est plutôt un moyen, pour les États Membres, d'exposer leurs priorités et leurs objectifs dans tous les domaines de la lutte contre la drogue et les mesures qu'ils comptent prendre pour les réaliser. Dès que ces principes directeurs sont formulés, l'Organisation des

Nations Unies doit être prête à aider les États Membres à les mettre en pratique.

Le PNUCID a eu beau lancer des appels de fonds, le présent exercice biennal va se solder par un déficit budgétaire. Sans de nouvelles contributions, il lui sera très difficile d'étendre ses activités, comme il s'y est engagé. On ne peut guère attendre du PNUCID qu'il s'acquitte de son vaste mandat ou fasse preuve de compétence et d'efficacité s'il ne dispose pas des ressources voulues.

Lorsqu'on fait le point sur la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues, il convient de garder à l'esprit le rôle des trois principaux organismes du système ayant des responsabilités en la matière, à savoir la Commission des stupéfiants, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Leur interconnexion est indispensable au fonctionnement de tous les autres organes et agences de l'ONU chargés de lutter contre l'abus des drogues et il y a donc lieu de les contrôler de près pour déterminer s'ils sont à la hauteur de leurs mandats respectifs. La nature multidimensionnelle du trafic et de l'abus des drogues pose des défis très difficiles à relever et il est dans l'intérêt de l'ensemble des pays de s'efforcer de mieux coordonner le travail de tous les organismes concernés.

Mlle FERTEKLIGIL (observatrice de la Turquie) dit que la Turquie est en faveur d'une approche équilibrée du problème de la drogue, dont tous les aspects – offre et demande, trafic illicite, réinsertion des toxicomanes et blanchiment de l'argent – doivent être également pris en compte. Elle soutient aussi l'approche préconisée par le PNUCID sur les plans national, régional et mondial et le principe d'une étroite coopération à tous les niveaux.

Les travaux de la trente-septième session de la Commission des stupéfiants ont abouti à un consensus sur les principales lignes de conduite à suivre dans ce domaine. La délégation turque espère que le Conseil fera siens les projets de résolution adoptés à cette session.

La délégation turque réaffirme son soutien au PNUCID, organisme central de financement des programmes et des activités de lutte contre la drogue. Il doit recevoir les ressources financières nécessaires et il faut trouver le moyen d'accroître le niveau des contributions volontaires afin de le doter d'une base financière solide. Mieux vaudrait allouer davantage de ressources à des objectifs généraux qu'à des projets précis pour mieux utiliser les fonds

destinés aux programmes régionaux et sous-régionaux et améliorer la planification et la gestion à long terme.

La Turquie, pays traditionnellement producteur de drogues, a obtenu des résultats remarquables dans la lutte contre la production illicite, l'abus des drogues et le trafic illicite. Mais, comme elle est située sur la célèbre route des Balkans, elle est de plus en plus confrontée au problème du transit illicite et a mobilisé des ressources considérables pour y faire face. À cet égard, la Turquie souligne l'importance de la coopération bilatérale et régionale et de la coopération étroite avec l'Union douanière internationale et INTERPOL.

Le lien de plus en plus étroit qui existe entre le crime organisé et le problème de la drogue exige une intensification de la coordination entre les activités du PNUCID et du Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat de l'ONU afin que ces deux institutions puissent bénéficier mutuellement de leur expérience.

L'éducation, au moyen de campagnes de sensibilisation dans la presse, est un élément déterminant de toute campagne efficace de lutte contre la drogue. Le traitement et la réinsertion des toxicomanes est également un autre aspect important du problème. Le fonctionnement efficace du système de contrôle international des drogues dépend de l'adhésion du plus grand nombre possible de pays producteurs et exportateurs aux instruments juridiques internationaux et de l'adoption, par chaque pays, des mesures de contrôle indispensables.

M. EMBLAD (Directeur du Programme de lutte contre les toxicomanies, Organisation mondiale de la santé) constate que jusqu'ici le débat consacré à la question des stupéfiants a montré que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est, pour l'instant, la seule institution spécialisée à avoir suivi la recommandation de l'Assemblée générale et à avoir mis en oeuvre un programme pour s'attaquer directement au problème de l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes. En outre, il regrette que l'examen de cette question n'ait pas pris la forme d'un débat plus ouvert et plus libre, ce qui aurait été plus utile pour tous les participants.

Même s'il a été de mise jusqu'ici, en matière de lutte contre les problèmes liés à l'alcool et à la drogue, d'élaborer des politiques distinctes pour l'alcool, le tabac, les drogues illicites et les substances psychotropes délivrées sur ordonnance, il y a des arguments en faveur d'une approche plus globale des problèmes liés à toutes les substances toxiques. En effet, ces

substances sont toutes potentiellement dangereuses et de nombreux pays ont déjà regroupé les services de traitement et les programmes de prévention relatifs aux substances licites aussi bien qu'illicites sous l'autorité d'une seule administration. Les progrès seraient bien plus importants si l'on considérait que les institutions spécialisées ont un rôle complémentaire à jouer et non seulement des fonctions de coordination. L'OMS est dotée d'un réseau mondial d'experts, qui pourrait être mis à la disposition des autres organisations de l'ONU. Toutefois, une seule et unique solution n'est applicable partout et il est important de disposer d'approches différentes et d'activités complémentaires adaptées à des objectifs divers.

Pour que la coopération soit fructueuse au sein du système des Nations Unies, les institutions qui collaborent doivent avoir des buts et des objectifs communs et les deux parties doivent pouvoir obtenir de meilleurs résultats en associant leurs efforts plutôt qu'en travaillant séparément. Par ailleurs, les mandats de chacune d'elles doivent toujours être bien définis et respectés. L'OMS est disposée à aider les gouvernements à établir leurs plans nationaux, mais il a été peu fait appel à son savoir-faire ces dernières années. Conformément aux conventions sur le contrôle international des drogues, c'est l'OMS seule qui est chargée d'évaluer les substances psycho-actives toxicomanogènes et de faire des recommandations sur leur contrôle international. Elle a également pour mandat de donner des avis sur les approches en matière de traitement et de gestion des problèmes de santé associés à l'utilisation de ces substances. Elle est chargée d'élaborer et de diffuser une technologie appropriée en matière de santé et de former le personnel sanitaire.

L'OMS souscrit entièrement au principe de l'échange continu des informations entre les organisations et elle vient de recevoir les rapports de certains pays sur l'abus des drogues que lui a transmis le PNUCID. Néanmoins, l'utilité aurait pu en être accrue si l'on avait demandé la collaboration de l'OMS pendant leur établissement.

Pour atteindre l'objectif de ces programmes, les ressources financières et les recommandations ne suffisent pas. La volonté politique de coopérer pour vaincre le problème est indispensable.

M. DZUNDEV (Observateur de l'ex-République yougoslave de Macédoine) dit qu'en matière de drogues, il faudrait accorder la priorité à l'échange d'informations rapide aussi bien entre les États qu'entre les organismes du



système de l'ONU. Il faudrait renforcer le rôle de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et, au niveau national, les administrations douanières devraient devenir plus strictes. Aucun effort ne devrait être épargné pour réduire la demande de drogue au niveau national. Il est indispensable de mettre en place une infrastructure institutionnelle de base pour coordonner les initiatives visant à réduire la demande et d'intensifier la coopération entre les services de répression. Le rôle de la collectivité et de la famille est également très important.

M. Kwang-Jae LEE (République de Corée) se félicite des travaux entrepris au titre du Programme d'action mondial et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues ainsi que de la récente initiative prise dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en vue d'améliorer la coopération entre les organismes de l'ONU consistant à proposer que l'on procède de la base au sommet à l'échelon national.

Il attire l'attention sur l'importance d'obtenir des contributions supplémentaires de la part des institutions financières internationales, en particulier pour financer des projets de développement de remplacement visant à mettre fin à la culture des plantes productrices de drogues. Ces projets représentent environ 40 % du budget du PNUCID. Le représentant de la Corée souligne également l'importance des activités originales d'appel de fonds et de sensibilisation telles que celles des ambassadeurs itinérants antidrogues. Les premiers ambassadeurs itinérants, le trio Chung, de la République de Corée, ont réussi à recueillir des fonds en donnant des concerts de bienfaisance.

Des mesures devraient être prises pour mettre un terme à la mainmise du crime organisé sur le trafic de drogue. Ce sont des milliers de banques qui seraient aujourd'hui sous la coupe du crime organisé. Il est vital que les gouvernements agissent de concert, les autorités nationales pouvant difficilement lutter contre le trafic de drogue lorsqu'il est aux mains du crime organisé.

Le rôle de la Convention de 1988 des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes doit être renforcé. De nombreux pays, y compris la Corée, adaptent actuellement leurs législations nationales pour pouvoir y accéder. Enfin, le représentant de la République de Corée souligne l'importance de la création d'une base de données mondiale pour

améliorer les échanges d'informations entre les pays et les organisations internationales. Il se félicite de l'initiative qu'a prise l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) d'élaborer une base de données.

M. LUKASIK (Pologne) souligne que la Pologne est aujourd'hui partie à tous les instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues et qu'elle a mis en place l'infrastructure voulue et adopté les normes requises en relativement peu de temps. Au mois de mai, elle a déposé les instruments de ratification de la Convention de 1988 contre le trafic illicite et s'est efforcée de modifier sa législation pour l'étendre aux nouveaux domaines tels que le contrôle des précurseurs, le blanchiment de l'argent et l'assistance juridique mutuelle. Une équipe spéciale de coordination interministérielle pour le contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes a été créée. Présidée par le Vice-Premier Ministre et le Ministre de la justice, cette nouvelle équipe spéciale se compose de représentants des divers ministères et elle a commencé à coordonner les activités dans les domaines de la prévention, du traitement, de la réinsertion, de la répression et de l'information. Conformément aux dispositions pertinentes de la Convention de 1988, la Pologne prévoira des peines pour la détention de stupéfiants et de substances psychotropes. À cet effet, les experts polonais ont récemment participé à un séminaire, tenu conjointement avec le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe.

La délégation polonaise prend note avec satisfaction de la déclaration du Directeur exécutif du PNUCID et de ses intéressantes propositions sur le rôle du programme en tant que coordinateur et catalyseur de l'action. La coordination est particulièrement cruciale si l'on considère les dimensions internationales que les réseaux du crime organisé ont donné au trafic de drogues. La délégation polonaise se réjouit donc de l'intensification de la coopération et de la coordination entre le PNUCID, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les autres organisations du système des Nations Unies. Elle estime également que le mandat du PNUCID devrait être le plus étendu possible pour lui permettre de coordonner la lutte contre les stupéfiants.

Il est toutefois tout aussi important d'adopter des stratégies au niveau national. Les mesures nationales doivent avoir pour but de faire régresser l'utilisation non médicale des stupéfiants et des substances psychotropes. La libéralisation de certaines législations antidrogues, dont les médias se sont largement fait écho, ne facilitera pas l'établissement d'un système de contrôle

cohérent des drogues. La délégation polonaise pense que, comme l'Union européenne, que toute faille dans la conception unifiée de la législation est immédiatement exploitée par les agents du marché noir. Il est donc plus urgent que jamais que tous les États respectent les obligations qui leur incombent en vertu des accords internationaux.

Les organisations non gouvernementales locales doivent être associées aux activités visant à réduire la demande, conformément à la nouvelle orientation adoptée en matière de lutte contre la drogue. La délégation polonaise soutient l'inscription, à l'ordre du jour de la trente-huitième session de la Commission des stupéfiants, des questions relatives aux programmes éducatifs, à la promotion d'un mode de vie sain et au développement communautaire. Les principes essentiels régissant la réduction de la demande, les stratégies applicables à la prévention et l'interaction entre les services de répression et les services médicaux offrent un cadre intéressant aux débats qui auront lieu au titre de ce point de l'ordre du jour. L'objet de ces débats devrait être d'échanger des données d'expérience et de promouvoir des plans d'action efficaces.

M. RAICHEV (Bulgarie) déclare que sa délégation attache une importance particulière à la coopération internationale en matière de contrôle des drogues et au rôle de l'ONU à cet égard. L'Organisation des Nations Unies devrait également encourager les autorités nationales compétentes à coopérer activement aux niveaux national, régional, sous-régional et sur une base bilatérale. La délégation bulgare approuve les activités de la Commission des stupéfiants, le rôle de coordination du PNUCID dans l'exécution du programme d'action mondial ainsi que le rôle de l'Organe international de contrôle des stupéfiants en tant qu'organisme indépendant chargé de contrôler l'application des conventions internationales. Au mois de juin 1993, l'OICS a envoyé une mission d'experts pour aider la Bulgarie à découvrir les faiblesses de sa politique et de ses activités en matière de contrôle des drogues et à y remédier.

La Bulgarie attache une grande importance au renforcement de la capacité des pays de lutter contre la drogue. Au mois de juillet 1993, elle a créé un comité interministériel pour coordonner les activités dans ce domaine. En 1991, elle avait créé une unité spéciale de police au Ministère de l'intérieur pour combattre le crime organisé. Cette unité travaille en coopération avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et avec les

organismes nationaux d'autres pays. L'assistance technique, y compris l'équipement et la formation des autorités de police, est indispensable pour renforcer les capacités nationales et intensifier la lutte contre la drogue le long des frontières et à l'intérieur du territoire national. La délégation bulgare espère que les donateurs bilatéraux et le PNUCID poursuivront leur coopération fructueuse dans ce domaine.

La Bulgarie a été l'un des premiers pays à signer et ratifier les instruments juridiques internationaux relatifs au contrôle des drogues. Elle a également accédé à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime. Avec le soutien du service des affaires juridiques et de l'exécution des traités du PNUCID, les autorités législatives bulgares ont commencé à aligner la législation nationale sur la Convention du Conseil de l'Europe.

En Bulgarie, l'un des principaux pays par lesquels transite la drogue, les autorités douanières ont effectué un certain nombre de saisies le long de la route dite des Balkans (36 saisies en 1993, y compris 28 saisies d'héroïne). Selon des informations de l'Organisation des Nations Unies, environ 70 % du trafic illicite d'héroïne vers les pays d'Europe occidentale emprunte la traditionnelle route des Balkans. Les statistiques allemandes montrent que les autorités bulgares ont saisi plus d'héroïne que tout autre pays le long de cette route. Les sanctions imposées à la République fédérative de Yougoslavie ont forcé la plupart des véhicules de transport à se diriger vers la frontière nord de la Bulgarie, le long du Danube, où ont été effectuées les 13 premières saisies.

En outre, le marché national illicite de substances psychotropes, et probablement aussi d'héroïne, se développe. Au cours des deux dernières années, les cultures illégales de pavot à opium et de cannabis ont augmenté dans les régions où le taux de chômage est élevé. L'industrie pharmaceutique ayant été décentralisée et privatisée, il est de plus en plus difficile de contrôler la production de substances psychotropes et d'en endiguer la propagation.

Comme d'autres délégations, la délégation bulgare est d'avis que les pays de transit doivent bénéficier d'une attention particulière dans le cadre de l'action entreprise pour lutter contre la drogue. L'expérience des centres régionaux du PNUCID déjà en place pourrait être reproduite dans la région des Balkans. La Bulgarie a besoin de plus de moyens pour faire face au problème du

trafic intensif sur sa frontière sud. Le Gouvernement bulgare cherche donc à trouver un arrangement qui lui permettrait d'assurer le contrôle du trafic illicite et de lutter contre l'abus des drogues en échange de sa dette.

M. GULEY (Ukraine) dit qu'il souscrit au point de vue selon lequel, même si la coordination des activités que mène l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues a été bien améliorée, elle pourrait l'être encore beaucoup plus. Il faudrait exploiter la possibilité unique qu'offre l'Organisation d'être le centre de coordination des actions entreprises au niveau international, ce qui pourrait être fait à l'occasion de la restructuration complète des activités de l'Organisation dans ce domaine.

L'Ukraine apporte un soutien sans réserve aux travaux du PNUCID visant à encourager tous les États à adhérer aux instruments internationaux de base relatifs à la lutte contre l'abus des drogues et à remplir les obligations qui en découlent, notamment celle de rendre leur législation nationale conforme aux dispositions de ces textes. L'Ukraine est elle-même partie aux Conventions de 1961, 1971 et 1988 et a élaboré des projets de loi en vue d'incorporer leurs dispositions dans sa législation nationale.

En Ukraine, un programme national visant à lutter contre l'abus et le trafic illicite des drogues a été approuvé pour 1994-1997 et un conseil de coordination a été chargé de superviser les activités de toutes les institutions, relevant de l'État comme des collectivités, dans ce domaine. Les services de santé ukrainiens ont signé avec tous les membres de la CEI des accords de coopération dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite des drogues et espèrent conclure des accords similaires avec les États européens.

M. Guley souligne l'importance des activités du PNUCID concernant les États de l'Europe de l'Est, qui sont de plus en plus utilisés pour le transit des stupéfiants vers l'ouest. À cet égard, l'établissement d'une base de données commune sur le trafic des drogues et les personnes impliquées dans de telles opérations constituerait un grand pas en avant de la part des institutions des Nations Unies concernées.

L'Ukraine attache une importance particulière aux travaux de la Commission des stupéfiants. À sa dernière session, la Commission a adopté un certain nombre de projets de résolution importants, dont un sur l'établissement d'un groupe de travail sur la coopération maritime (E/CN.7/1994/L.12/Rev.1).

L'Ukraine souhaiterait participer aux travaux de ce groupe, le trafic illégal des drogues par voie maritime constituant pour elle un grave problème.

M. SUTOYO (Indonésie) dit qu'il est essentiel d'améliorer la coordination des activités du PNUCID à une époque où les fonds destinés à financer les activités de lutte contre la drogue sont limités. À cet égard, la délégation indonésienne souscrit aux conclusions du rapport du Secrétaire général sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (A/49/139). Le PNUCID doit aller au-delà de son rôle de coordonnateur pour faire en sorte que d'autres éléments du système intègrent à leurs programmes des activités de lutte contre la drogue.

L'établissement de principes directeurs ou de grands axes d'action s'inspirant des orientations générales faciliterait également la coordination (A/1994/58, par. 15). La coordination devrait avoir pour objet la réalisation d'objectifs concrets. À cet effet, les activités les plus faciles à mettre en place devraient recevoir la priorité. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération internationale au sein du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (E/1994/58), M. Sutoyo souligne que le PNUCID doit choisir des domaines prioritaires coïncidant avec des stratégies nationales, sous-régionales et régionales et mettre l'accent sur les domaines dans lesquels les Nations Unies jouissent d'avantages comparatifs.

La délégation indonésienne accueille avec satisfaction la décision du PNUCID d'élaborer des accords interinstitutions arrêtant les principes et le cadre de la collaboration et de la coordination dans le domaine de l'établissement des rapports. Par ailleurs, elle accorde une grande importance au resserrement des liens entre le PNUCID et les institutions financières internationales. Elle pense également que les institutions spécialisées jouent un rôle capital étant donné la multiplicité des aspects du problème de la drogue et que les efforts de coordination ne doivent pas avoir simplement pour but d'éviter les doubles emplois mais doivent être synergiques. En outre, la délégation indonésienne se félicite que le PNUCID ait obtenu le statut d'observateur auprès du Groupe consultatif mixte des politiques. Il faudrait aider les pays en développement, dont les efforts sont déjà mobilisés par l'établissement d'infrastructures nationales, à élaborer leurs plans directeurs, qui ont une portée aussi bien internationale que régionale et sous-régionale.

La délégation indonésienne se félicite de la priorité accordée à la réalisation de nouvelles études sur les répercussions socio-économiques du trafic illicite et de l'abus des drogues. Ces études devraient contribuer à sensibiliser les organismes d'aide au développement aux incidences du problème de la drogue. Il est d'autant plus urgent de faire de ce problème un élément des programmes et politiques de développement que, selon ces études, le coût total de l'abus des drogues représente 5 % du produit intérieur brut mondial annuel. La délégation indonésienne estime donc que le PNUCID devrait participer activement au prochain Sommet mondial pour le développement social. Elle attend avec intérêt de pouvoir étudier en détail le rapport établi par plusieurs institutions sur les conséquences sociales et économiques de la production illicite de drogues, leur trafic et leur abus, qui sera soumis au Sommet. Pour terminer, elle accueille avec satisfaction les observations et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération internationale au sein du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (E/1994/58).

Mme LIMJUCO (Philippines) dit que son pays est particulièrement exposé aux problèmes de drogue du fait qu'il se trouve à proximité des régions de production et au carrefour du commerce et des voies de communication en Asie du Sud-Est et que ses grandes villes sont très peuplées. Sa délégation se déclare préoccupée par l'impact du problème de la drogue sur les enfants du monde entier, particulièrement sur les enfants des rues et les enfants se trouvant dans d'autres situations qui les rendent particulièrement vulnérables. De même, elle est profondément préoccupée par la situation des pays de transit, qui est d'autant plus inquiétante que les trafiquants modifient constamment les itinéraires de transit et en étendent le réseau en vue d'échapper aux recherches. Un autre problème persistant est celui des cultures illicites, qui touche de nombreux pays dont les Philippines, où on cultive le cannabis.

Le Gouvernement philippin soutient sans réserve les stratégies visant à protéger les enfants, notamment les enfants des rues, de l'abus des drogues, à l'aide du développement local, de la démarginalisation, de l'éducation et d'activités leur offrant une vie plus saine, plus sûre et plus constructive. En outre, il soutient les efforts qui ont été déployés pour améliorer la coordination des politiques et des programmes, particulièrement dans trois domaines. Le premier concerne la création et la mise à jour d'une base de

données facile d'accès sur les programmes exécutés par les Nations Unies ainsi que l'ouverture de bases de données similaires gérées par des organismes régionaux et multilatéraux. Le second est celui des activités de coopération technique en matière de lutte contre l'abus des drogues dans les pays les plus vulnérables, comme les pays de transit, dont les Philippines font partie. Le troisième est celui de l'action judiciaire, qui englobe les mesures pénales prises au niveau national et, éventuellement, international en vue de combattre les barons et les cartels de la drogue. Par ailleurs, la délégation philippine soutient les mesures prises pour lutter contre les cultures illicites, notamment celles qui sont pratiquées de longue date, dans le cadre des programmes intégrés de développement visant à introduire des cultures de remplacement économiquement viables.

Mme TOMKINSON (Australie) dit que sa délégation soutient sans réserve les activités du PNUCID, mais fait remarquer que, près de trois ans après sa création, il y a encore des doubles emplois au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre le trafic et l'abus des drogues, d'où un éparpillement des ressources et une perte d'efficacité. La mise en place du Plan d'action à l'échelle du système n'est pas terminée et elle ne sera complète que lorsqu'un calendrier aura été établi et qu'une analyse des coûts réaliste aura été réalisée.

Il est nécessaire que le PNUCID et ses principaux partenaires au sein du système des Nations Unies resserrent leur collaboration. Par ailleurs, il faut utiliser le cadre du Plan d'action à l'échelle du système pour centraliser les propositions relatives au financement.

Le manque de coordination du Plan d'action à l'échelle du système est accentué par le fait qu'il s'articule autour d'organismes plutôt que de thèmes. La délégation australienne invite instamment le PNUCID à regrouper les divers éléments du Plan, dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a fixé dans ses résolutions 45/179, 48/12 et 48/112, afin de pouvoir définir clairement des priorités et prendre des mesures sans plus tarder. À cet effet, il est essentiel que tous les organismes du système des Nations Unies s'efforcent de coopérer. Il faudrait, par ailleurs, envisager de renforcer le caractère commun du PNUCID et de lui donner le contrôle des ressources et des programmes des autres organismes des Nations Unies qui s'occupent de la lutte contre l'abus des drogues.



M. FITSCHEN (Allemagne), parlant au nom de l'Union européenne, demande au Directeur exécutif du PNUCID quels sont les organismes et les programmes qui n'ont pas encore établi de plan d'exécution du Plan d'action à l'échelle du système et pourquoi ils ne l'ont pas encore fait. Il souhaiterait être informé de manière précise sur les problèmes rencontrés par les institutions financières internationales en ce qui concerne les contributions au Plan d'action et sur les solutions qui pourraient être apportées à ces problèmes. Il se demande quels sont les obstacles d'ordre institutionnel et pratique auxquels le Programme s'est heurté lorsqu'il a cherché à collaborer avec les organismes régionaux, aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'en dehors de celui-ci. Il demande également quelles sont les difficultés pratiques que rencontre la coordination sur le terrain. Toutes ces questions pourraient aussi bien être posées aux différents organismes et programmes, notamment aux institutions financières, au sujet de leur coopération avec le PNUCID. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé ont déjà fait quelques observations sur leurs relations avec le PNUCID. Il serait bon d'en avoir d'autres.

M. GIACOMELLI (Directeur exécutif, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues) dit que les organismes et les fonds qui n'ont pas versé de contribution ne sont pas mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. Il présente ses excuses pour l'absence de la FAO et de l'UNICEF qui, bien qu'ayant contribué, n'ont pu être inclus dans le rapport à cause des délais d'impression. Les partenaires du PNUCID peuvent être répartis en deux catégories. L'une d'elles regroupe les organismes qui ont coopéré avec les prédécesseurs du PNUCID, essentiellement le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, et qui pensent que le PNUCID est lui aussi un donateur alors que ce n'est pas le cas.

Le PNUCID a établi un comité d'examen des programmes afin de s'assurer que les projets ne sont approuvés que lorsqu'ils sont conformes aux politiques et aux plans d'action soumis par la Commission des stupéfiants. Le degré de coopération et de coordination qui peut être atteint entre plusieurs organismes dépend des directives données par leurs directions respectives et de l'empressement que mettent les différents bureaux et programmes à les suivre. Les précédents sont un facteur décisif dans toute organisation et on ne peut véritablement compter sur l'effet de "ruissellement". Il est toujours pénible

pour une organisation de changer ses priorités et ses méthodes. L'une des principales difficultés auxquelles s'est heurté le PNUCID au cours des trois dernières années a été de trouver des fonds pour le financement de nouvelles activités. Des progrès considérables ont néanmoins été faits sur ce point et le dialogue entre le Programme et ses partenaires s'est renforcé.

Il se révèle particulièrement difficile de faire accepter l'idée qu'à certains égards, divers programmes et activités peuvent avoir un rapport avec la drogue. Certains organismes, en particulier ceux qui agissent dans le domaine du développement, considèrent que les activités de lutte contre l'abus des drogues ne relèvent pas véritablement de leur mandat et qu'elles devraient être prises en charge par des organisations non gouvernementales et des organisations humanitaires. Il faut du temps pour accepter le fait que l'abus des drogues est un problème qui n'intéresse pas seulement la police ou les services de santé mais peut avoir une incidence considérable sur l'économie, le développement et la politique. Il est nécessaire d'agir suffisamment tôt pour éviter que se créent des situations telles que celle qui existe en Afghanistan, où la drogue est devenue un problème par suite d'une catastrophe provoquée par l'homme.

Le dialogue entre les organismes intéressés et le Programme s'établit lentement, mais des progrès sensibles ont déjà été réalisés. La méthode consistant à aller de la base au sommet en commençant par coordonner les activités sur le terrain a donné d'excellents résultats. Il est essentiel d'entretenir un dialogue avec les sièges des différents organismes concernés afin de définir un mandat et une méthode de travail communs. Ce n'est que grâce à un tel dialogue et à la signature d'accords qu'il sera possible de faire parvenir les bonnes instructions sur le terrain. Seule une coopération étroite peut permettre de déterminer les mesures à prendre. De plus, une approche équilibrée est nécessaire pour définir des stratégies et assurer une division du travail sur le terrain. Il incombe au Programme la lourde tâche de fournir des informations à jour sur le problème de la drogue tel qu'il se pose à la lumière du nouveau concept de développement humain. Le PNUCID travaille avec de nombreux organismes en vue de présenter une position commune au Sommet mondial pour le développement social. Son directeur exécutif espère que la déclaration finale prendra en compte les problèmes liés à la drogue relatifs aux finances, au lieu de travail, au chômage, aux femmes et aux enfants.

M. LUNDBORG (Observateur de la Suède) dit que le budget du Programme diminue à cause du manque d'empressement des organismes des Nations Unies dans leur ensemble. En fait, le PNUCID n'a pas grand chose à coordonner, étant donné que les autres organismes s'intéressent peu au problème de la drogue.

M. Lundborg se demande quels sont les moyens de faire changer cette situation. Le Plan d'action à l'échelle du système pour la lutte contre l'abus des drogues devrait être modifié de façon à ne plus constituer un simple catalogue de projets, mais d'impliquer les organismes des Nations Unies en leur faisant comprendre qu'ils ont un rôle à jouer dans l'application du Plan. Il demande comment le Programme pourrait faire participer les organisations aux activités sur le terrain, ce qui est essentiel.

Les plans directeurs pourraient être utilisés pour faire participer les organisations aux activités de lutte contre la drogue et mobiliser des ressources à cette fin. Le PNUCID peut jouer le rôle de catalyseur dans le domaine de l'identification des activités à entreprendre sur le terrain.

M. Lundborg souhaiterait savoir quelle est la part des activités de la lutte contre la drogue dans le système des CIP et quels sont les problèmes qui découlent de l'intégration de ces activités dans les programmes par pays. Enfin, il s'enquiert des moyens de faire participer davantage l'UNICEF aux activités de lutte contre la drogue.

M. GIACOMELLI (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues) convient que le Plan d'action à l'échelle du système ne devrait pas être une simple liste de projets. Le PNUCID a défini différentes méthodes en collaboration avec ses partenaires. En ce qui concerne les activités sur le terrain, il est possible d'arrêter rapidement des projets communs. Le réseau de bureaux extérieurs du Programme a été profondément modifié de façon à mettre l'accent sur le mandat général du PNUCID. En outre, le Programme s'efforce de renforcer l'efficacité de la gestion des activités sur le terrain au niveau local, où les projets doivent être établis. Si les plans directeurs sont destinés à être intégrés à des plans similaires d'une portée plus générale au niveau national, ils doivent néanmoins être formulés avec la participation de représentants locaux. Il faut garder à l'esprit que l'élaboration des plans directeurs incombe avant tout aux gouvernements, qui doivent être aidés par le Programme et les organismes concernés. Grâce à une telle coopération, les plans directeurs constitueront la base d'un réseau

mondial. Par ailleurs, il faut aussi garder à l'esprit que la coordination est un processus lent et difficile, qui va parfois à l'encontre des efforts visant à accélérer les activités. Chaque idée naît au sein d'une organisation, puis en gagne d'autres et prend corps progressivement grâce aux efforts déployés au niveau collectif.

M. EMBLAD (Organisation mondiale de la santé) dit que son organisation rencontre toujours les mêmes difficultés que par le passé. L'OMS a soumis une trentaine de propositions, qui n'ont pas reçu de suite parce que les procédures sont trop compliquées et trop longues. En outre, la validité technique de certaines de ces propositions n'a pu être examinée faute de services d'experts. Les organismes manquent d'informations sur les critères d'approbation des propositions et le processus d'approbation est long et coûteux. L'OMS ne sera pas en mesure de soumettre de nouvelles propositions tant qu'aucune mesure n'aura été prise pour donner suite à celles qu'elle a déjà formulées.

Les plans directeurs, qui visent à donner une place aux questions relatives à la réduction de la demande, ne peuvent être crédibles si l'avis de l'OMS, coordonnateur des questions de santé au niveau international, est systématiquement négligé ou n'est pas même sollicité. L'OMS a maintes fois invité le Programme à lui demander des informations supplémentaires pour compléter les plans directeurs. Elle estime que le PNUCID devrait avoir recours à elle de manière systématique.

L'OMS a rigoureusement appliqué les dispositions du Plan d'action à l'échelle du système et du Programme d'action mondial. Elle a respecté tous les délais fixés par le Conseil économique et social et fourni des textes sur toutes les questions en cause. Le plus souvent, toutefois, ces textes ont été modifiés ou abrégés sans qu'elle ait été consultée. L'OMS estime que, lorsque les États Membres ont désigné un organisme coordonnateur, il revient aussi à ce dernier de distribuer les fonds qui lui ont été alloués et d'inviter les autres organismes à lui soumettre des propositions relatives à leur utilisation. Or, ceci ne s'est pas produit dans le cas du PNUCID. Cependant, l'OMS préfère rester tournée vers l'avenir et renouvelle son offre de coopérer avec le PNUCID et avec les autres organismes qui participent à la lutte contre l'abus des drogues.

M. SAHRAOUI (Observateur de l'Algérie), notant que la résolution 48/112 de l'Assemblée générale invite les organismes compétents des Nations Unies à mieux incorporer dans leurs programmes et leurs activités des

mesures visant à s'attaquer aux problèmes liés à la drogue, demande aux représentants de l'UNICEF et du PNUCID quelles sont les mesures que ces deux organismes ont prises pour s'acquitter de ce mandat.

M. GIACOMELLI (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues) dit que le Programme continue à approfondir le dialogue avec l'UNICEF mais qu'il ne s'estime pas encore en mesure de donner au représentant de l'Algérie la réponse que méritent les résultats de ce dialogue.

M. ALTESMAN (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), répondant aux représentants de la Suède et de l'Algérie, dit que l'UNICEF ne participe pas directement aux programmes de lutte contre l'abus des drogues, mais qu'il peut jouer un rôle important à cet égard, par exemple en introduisant des cours de sensibilisation au problème de la drogue dans les programmes des écoles primaires ou en agissant dans le domaine de l'éducation sanitaire et en participant à des initiatives telles que la publication "Savoir pour Sauver", qui contient des renseignements sur les problèmes de drogues spécifiques à chaque pays; en outre, les travaux qu'il mène auprès des enfants des rues comportent aussi des activités de lutte contre l'abus des drogues. Il faut bien reconnaître que les institutions concernées n'ont pas achevé de structurer leur coopération, mais l'UNICEF, pour sa part, a constaté que le PNUCID s'est toujours montré disposé à coordonner les mesures prises à l'échelon national et à faire en sorte que les efforts déployés au niveau international soient orientés vers l'action.

M. HONAD (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) admet qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la coordination dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues. L'UNESCO ne fait pas partie des organismes les plus concernés par ce problème mais, comme de nombreuses délégations l'ont souligné, une éducation préventive peut contribuer considérablement à réduire la demande de drogues. Il est important que les activités de ce type, bien que moins spectaculaires, reçoivent toute l'attention qu'elles méritent.

M. SHAHANDEH (Organisation internationale du Travail) pense comme le représentant de la Suède, que l'action menée à l'échelon international pour lutter contre l'abus des drogues traverse une crise, mais que ce n'est pas nouveau. L'OIT estime que la coordination qui s'instaure avec le PNUCID est très prometteuse. Elle pense néanmoins que, pour que cette coordination soit

efficace et permanente, il faut élaborer des programmes en bonne et due forme et mettre en place des réseaux de coordination informels. Les plans directeurs élaborés par le PNUCID offrent de nombreuses possibilités, mais ils seraient plus complets et l'application en serait mieux assurée si les organismes concernés y étaient associés suffisamment tôt. L'OIT pense qu'il est nécessaire d'établir des ponts entre les divers organismes sous la forme de projets de collaboration consistant, par exemple, à inscrire dans les programmes de formation des activités visant à réduire la demande.

M. MAYHOFER-GRUENBUEHEL (Observateur de l'Autriche) dit que les observations du représentant de l'OMS sont très préoccupantes. La prochaine réunion du Comité administratif de coordination (CAC), au cours de laquelle la question de l'abus des drogues sera abordée, constitue une occasion unique pour le PNUCID, et l'observateur de l'Autriche demande comment le Programme compte tirer parti de cette occasion. Par ailleurs, il fait valoir que le PNUCID ne doit pas se contenter de son rôle de coordonnateur, mais doit également jouer celui de chef de file dans la lutte contre l'abus des drogues. Il demande ce que le Programme a fait pour assumer cette position.

M. GIACOMELLI (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues), répondant au représentant de l'OMS, dit que, lorsqu'un grand nombre de projets et de propositions parviennent au PNUCID en même temps, comme cela a été le cas pour les propositions de l'OMS, il faut du temps pour les examiner et en évaluer la qualité. Le Programme a rencontré quelques difficultés au départ parce qu'il ne voulait pas donner carte blanche à qui que ce soit, comme il l'avait fait jusqu'ici. Toutefois, il est incontestable que ses travaux peuvent être améliorés, et M. Giacomelli garde à l'esprit les observations du représentant de l'OMS. Le dialogue entre les organismes et le Programme est de toute façon ouvert et tout sera fait à l'avenir pour assurer qu'ils agissent de concert.

En ce qui concerne la prochaine réunion du CAC, M. Giacomelli dit que le Programme s'y prépare en coopération avec le Sous-Comité du CAC sur le contrôle de l'abus des drogues. De manière générale, il faut ne pas se cacher que la création d'un système plus intégré n'ira pas sans difficultés; l'essentiel, en la matière, est de faire évoluer les mentalités.

Bien que la résolution 45/179 de l'Assemblée générale ait évoqué la possibilité que le Programme joue le rôle de chef de file au niveau régional,

/...

aucun mandat ne lui a été expressément donné à cet effet. Il est donc nécessaire de se montrer prudent. Le Programme étudie cependant sérieusement la question et les résultats sont prometteurs.

La séance est levée à 13 h 5.